

QUÉBEC
VILLE DE CHAMBLY

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE
6, rue Saint-Stephen

Avis public est par les présentes donné, par la soussignée, que lors d'une prochaine assemblée du conseil municipal de la Ville de Chambly qui se tiendra le 5 novembre 2024, au Pôle culturel de Chambly situé au 1625, boulevard De Périgny à Chambly, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande de dérogation mineure au 6, rue Saint-Stephen, visant à permettre la construction d'un garage détaché en partie dans la marge avant au lieu de la marge latérale ou arrière et avec aucun recul par rapport au mur de façade du bâtiment principal au lieu d'un recul de 50 %.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à cette demande.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

DONNÉ À CHAMBLY
Ce 18 octobre 2024

M^e Nancy Poirier
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

DÉROGATION MINEURE 6, rue Saint-Stephen

Je, soussignée, M^e Nancy Poirier, greffière de la Ville de Chambly, certifie sous mon serment d'office, que j'ai fait publier l'avis ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Chambly, le 18 octobre 2024.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Chambly, ce 18^e jour du mois d'octobre 2024.



La greffière de la Ville,
M^e Nancy Poirier